

MINISTÈRE DE LA CULTURE

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET SERVICES

REGLEMENT DE CONSULTATION

**Prestation globale de fourniture et installation
de contrôle d'accès centralisé par badges du site
des ANMT**

Numéro de consultation : PRA028539

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : mardi 3 février 2026 à 14h00

Sommaire

I. PRESENTATION DE L'APPEL D'OFFRES	3
a. Objet du marché	3
b. Conditions de l'appel d'offre.....	3
c. Obtention du dossier de consultation	3
d. Modification de détails au dossier de consultation	4
e. Procédure de passation	4
f. Allotissement.....	4
g. Durée du marché	4
h. Présentation des offres et contenu.....	4
i. Clause sociale de formation sous statut scolaire	5
j. Clause sociale d'insertion.....	6
k. Clause environnementale.....	6
l. Date limite de remise des candidatures	6
m. Demandes de renseignements complémentaires	6
n. Visites obligatoires sur site	6
o. Candidature avec les formulaires DC1 et DC2.....	7
II. DOSSIER DE PRESENTATION DES OFFRES	7
a. Contenu du dossier de présentation de l'offre	7
b. Sous-traitance	9
c. Contenu des réponses par voie électronique	9
d. Candidatures et offres remises hors délai par voie électronique.....	9
e. Format de document recommandé par le pouvoir adjudicateur	9
f. Copie de sauvegarde.....	9
III. APRES LA RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
a. Délai de validité des offres	10
b. Jugement des candidatures et des offres	10
c. Attribution du marché	10
d. Vérification des motifs d'exclusion : transmission des moyens de preuve	11
e. Signature du marché.....	11
f. Contentieux	11

I. PRÉSENTATION DE L'APPEL D'OFFRES

a. Objet du marché

Conformément aux dispositions des articles L2124-2-1 du code de la commande publique définissant la notion d'appel d'offres ouvert et R2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique qui en fixe les conditions, le présent marché public est un appel d'offres ouvert.

Le présent marché a pour objet la prestation globale de fourniture et installation de contrôle d'accès centralisé par badges du bâtiment des ANMT.

Les installations concernées sont réparties sur 1 site constitué de 3 bâtiments accolés (comprenant 1 logement) ainsi qu'un parking (mis à disposition par la ville) situés 78 Boulevard du Général Leclerc, 59057 Roubaix (surface estimée : env. 18000 m²).

Ce bâtiment public est classé ERP type Y de 3ème catégorie.

La fourniture et l'installation et prestations associées constituant l'objet du marché ont été regroupées en un lot unique décrit dans le CCTP.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes ;
- Les actes d'engagement (AE) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration est seul à faire foi ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) de l'accord-cadre dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration est seul à faire foi ;
- DC 1 lettre de candidature ;
- DC 2 déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- DC 4 déclaration de sous-traitance.
- Les annexes

b. Conditions de l'appel d'offre

Le marché s'adresse à des entreprises spécialisées et habilitées dans les prestations de fourniture et d'installation de système d'accès centralisé sur sites.

c. Obtention du dossier de consultation

Les soumissionnaires téléchargeront le dossier de consultation des entreprises (DCE) dans son intégralité sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr.

Ils doivent renseigner lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier, si besoin est, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou modifications.

d. Modification de détails au dossier de consultation

Les candidats ne sont pas autorisés à modifier le contenu des documents compris dans le dossier de consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard **cinq** (5) jours avant la date limite fixée pour la remise de l'offre. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver de réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

e. Procédure de passation

La consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 relatifs aux marchés publics

Il s'agit d'un marché à bons de commande à prix global forfaitaire ferme.

Les variantes libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

f. Allotissement

Il n'est pas prévu d'allotissement en référence à l'article L 2113-11 du code des marchés publics. L'ensemble des prestations est composé d'un seul lot (voir le CCTP).

g. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois à compter de sa date d'attribution au titulaire concerné.

Le marché est reconductible tacitement 1 (une) fois.

La date prévisionnelle du premier bon de commande est **avril 2026**, après la première réunion de cadrage.

h. Présentation des offres et contenu

Les candidats auront à produire un dossier complet, rédigé en langue française, comprenant les pièces décrites ci-après, complétées, datées et signées par eux.

Le candidat est informé que le marché sera conclu en euros valeur avril 2025.

Les Archives nationales du monde du travail sont ouvertes à la négociation des prix.

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

En application de l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis.

Chaque pli est considéré comme une offre. Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il devra procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de candidature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront dans la rubrique « aide » de PLACE plusieurs documents et informations :

- guide utilisateur téléchargeable, précisant les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques ;

- mode opératoire DUME pour les opérateurs ;
- assistance téléphonique ;
- module d'autoformation à destination des opérateurs ;
- foire aux questions ;
- lien vers des documents de référence ;
- outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils doivent également prévoir le temps nécessaire pour que le dépôt soit effectif dans le délai fixé par l'acheteur, notamment lorsque les fichiers sont volumineux et/ou si le réseau à un faible débit. Attention, les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur.

Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité supérieure à trente minutes. Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

i. Clause sociale de formation sous statut scolaire

Afin de promouvoir la diversité et combattre l'exclusion, les ANMT souhaitent mobiliser les entreprises dans le cadre de sa politique d'achats responsables.

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, les candidats doivent obligatoirement proposer une action permettant la formation d'un ou plusieurs élèves à besoins spécifiques, de 16 à 25 ans, suivi par un référent du ministère de l'Education nationale (enseignant, CPE, référent décrochage scolaire, intervenant SRE, coordonnateur de dispositifs relais ou d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Dans le cahier des charges, cette exigence se présente sous la forme d'un volume horaire minimum et constitue une condition d'exécution du présent marché.

Le volume horaire minimum est à réaliser pendant la période ferme du marché ou sur une période de reconduction. Néanmoins, les candidats peuvent dépasser ce volume horaire s'ils le souhaitent.

L'offre déposée par les candidats doit obligatoirement contenir la « Fiche entreprise » annexée au règlement de la consultation (Cf. annexe 2) complétée précisément et de manière adaptée au public concerné.

Une offre qui ne présente pas une action de formation sous statut scolaire, selon les formes requises (« Fiche entreprise » remplie), est considérée comme irrégulière.

Pour plus d'informations sur la clause sociale, il convient de se reporter à l'annexe 1 du présent règlement de la consultation.

A titre supplémentaire, s'ils le souhaitent, les candidats peuvent proposer d'autres projets permettant d'enrichir leur offre sociale.

j. Clause sociale d'insertion

Afin de promouvoir la diversité et combattre l'exclusion, les ANMT souhaitent mobiliser les entreprises dans le cadre de sa politique d'achats responsables.

k. Clause environnementale

Les candidats s'engagent à la mise en œuvre de méthodes de réalisation des prestations répondant à des objectifs de développement durable. Ils doivent également s'assurer que dans une prestation sous-traitée, ces objectifs soient respectés par leurs prestataires (Cf. 5.4.3 du CCAP).

I. Date limite de remise des candidatures

La date limite de remise des offres est fixée au **mardi 3 février 2026 avant 14 h 00**.

Une fois déposées, les offres ne pourront plus être retirées.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci-dessus. Les plis qui sont reçus ou remis après ces dates et heures ne sont pas ouverts.

Les plis et la "copie de sauvegarde" parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejettés.

m. Demandes de renseignements complémentaires

Pendant la phase de candidature, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires uniquement sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile (au plus tard huit (8) jours avant la date de réception des candidatures) sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de réception des candidatures.

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de réception des candidatures.

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis sa candidature avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de remise des candidatures.

n. Visites obligatoires sur site

Des visites obligatoires du bâtiment en présence du secrétaire général, de chef de projet et de l'entreprise titulaire du marché actuel sont prévues aux dates suivantes :

le vendredi 12 décembre de 9h30 à 12h30

ou

le jeudi 18 décembre de 9h30 à 12h30

Tous les candidats doivent se faire connaître au préalable pour le choix d'une des deux dates sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) dans type de message « courrier libre », objet « choix du jour de visite » et se présenter aux ANMT à la date choisie.

Les candidats devront se présenter sur site aux ANMT à l'adresse suivante :

Archives nationales du monde du travail (entrée sur le rond-point de l'Europe)

78 boulevard du Général Leclerc 59100 ROUBAIX

o. Candidature avec les formulaires DC1 et DC2

Le dossier de candidature doit contenir des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

- Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, dûment rempli, et daté. Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, le formulaire DC1 sera complété pour chaque membre du groupement.
- Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent, dûment rempli et daté ; en cas de candidature groupée, le DC2 est rempli par chaque membre du groupement.

II. DOSSIER DE PRÉSENTATION DES OFFRES

a. Contenu du dossier de présentation de l'offre

Ce dossier doit contenir les pièces suivantes

1. **L'acte d'engagement (ATTRI1)** daté et signé et portant le cachet de la société ainsi que **l'acte d'engagement (ATTRI2)** et le **DC4** datés et signés relatifs à la sous-traitance le cas échéant.
2. **Le bordereau des prix unitaires (BPU)** au format pdf daté et signé et portant le cachet de la société ainsi qu'au format excel.
3. **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** au format pdf datée et signée et portant le cachet de la société ainsi qu'au format excel.
4. **Un mémoire technique** justifiant des propositions que le candidat propose d'adopter pour l'exécution des prestations et notamment la définition de l'organisation mise en place.

Le mémoire d'une vingtaine de pages maximum indiquera dans l'ordre et référencés comme suit :

- Connaissance des conditions du marché

Le candidat indique qu'il a pris connaissance des sujétions particulières du site en exposant sa bonne perception des particularités du marché et des prestations nécessaires pour obtenir les résultats définis dans les documents.

- Structure et organisation de l'Entreprise

Le candidat fera une présentation de la structure et de son organisation :

- son organigramme général,
- les moyens dont il dispose en personnel et en matériel ;

- Moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution du marché

Le candidat détaille :

- la composition de la société ou de l'agence prenant en charge l'opération ;

- la structure de l'équipe d'intervention, à savoir : effectif et qualification des agents intervenants et du personnel d'encadrement.
- l'organisation de ses moyens humains et matériels pour réaliser les prestations prévues et permettre une couverture de la zone géographique concernée ;

- **Démarche de développement durable**

Le candidat indique l'organisation et les moyens qu'il prévoit de mettre en place pour limiter les nuisances aux utilisateurs et les nuisances environnementales (gestion des déchets, choix techniques à faible impact environnemental, qualité des matériels utilisés, durée de vie et durée de disponibilité des pièces, etc.).

- **Plan assurance qualité**

Le candidat indiquera quelles sont les procédures du plan qualité de la société, les agréments obtenus ou en cours d'obtention. Si, outre les modalités prévues au CCAP, il prévoit la mise en œuvre d'un plan assurance qualité spécifique à cette opération, il en indique le contenu et les modalités d'application.

Dans ce cadre, il précisera les dispositions adoptées pour :

- assurer la propreté des interventions,
- limiter les nuisances aux utilisateurs et les nuisances environnementales (gestion des déchets, choix techniques à faible impact environnemental, etc...),
- assurer la qualité de réalisation des prestations et de livraison des travaux (absence de réserves, absence de retard par rapport au planning, etc....).

- **Procédure de travaux en site occupé**

Le candidat indiquera les procédures et dispositions prévues pour assurer la continuité du service public. En particulier, il précisera les installations concernées par ce plan ainsi que les dispositions spécifiques prévues en regard des modalités indiquées aux CCAP et CCTP.

- **Etudes de conception et de mise en œuvre justifiant les choix technologiques.**

Ils seront décomposés en différents dossiers :

- L'architecture du système de contrôle d'accès : présentation et justification de l'infrastructure réseau et du système, son dimensionnement et ses équipements ;
- L'exploitation du système : présentation des postes d'exploitation et d'administration, des fonctionnalités, de l'interface homme-machine
- La liste complète des matériels, accessoires et logiciels mis en œuvre ;
- Les documentations techniques des produits et agréments ;
- L'organisation du chantier et notamment :
 - Méthodologie,
 - Planning d'exécution précisant les ressources humaines utilisées,
 - Moyens techniques et humains.
- Les plans d'implantation des équipements,
- Les schémas d'exécution et schémas unifilaires de raccordements courants forts et faibles

L'ensemble des moyens décrits dans cet article devient contractuel à la signature du marché.

5. **Les attestations d'assurances** définies au CCAP.
6. **Les homologations, certifications et autres autorisations** correspondant à l'exercice de l'activité du candidat.
7. **Le cahier des clauses administratives particulières** dûment daté et signé.
8. **Le cahier des clauses techniques particulières** dûment daté et signé.
9. **L'annexe 3 du présent RC (fiche entreprise)** complétée et signée.

10. Les annexes au CCAP relatives au RGPD et à la sécurité du SI dûment datées et signées

b. Sous-traitance

Le candidat peut présenter son ou ses sous-traitants au pouvoir adjudicateur, soit lors de la remise de l'offre, soit en cours d'exécution du marché.

Un candidat qui envisage, dès la remise de son offre, de sous-traiter une partie des prestations doit en informer le pouvoir adjudicateur.

c. Contenu des réponses par voie électronique

Les candidatures et les offres remises par voie électronique doivent contenir la totalité des pièces mentionnées dans le dossier de candidature.

d. Candidatures et offres remises hors délai par voie électronique

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limites fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejettés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

e. Format de document recommandé par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur recommande au candidat de recourir aux extensions de fichiers suivantes pour l'envoi de pièces de candidature et d'offre de la présente consultation : DOCX, XLSX, PDF et leurs dérivés et les fichiers ZIP si les fichiers sont conformes aux extensions décrites précédemment.

Les candidats qui recourent à un format autre que ceux listés ci-dessus devront, sous peine d'irrecevabilité des candidatures et des offres concernées, mettre à la disposition du pouvoir adjudicateur les moyens de lire les documents en question.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents transmis au format EXE ne seront pas acceptés dans le cadre de la présente consultation.

La taille de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go.

f. Copie de sauvegarde

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R. 2184-12 et R. 2184-13 du code de la commande publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

III. APRES LA RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

a. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

b. Jugement des candidatures et des offres

Les offres doivent être conformes aux spécifications du CCTP. Elles seront jugées par la commission d'appel d'offre dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants et ils sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	NOTE SUR 100
PRIX HT DE L'OFFRE Mode de calcul : (Prix de l'offre la moins-disante) x (le nombre maximal de points attribuables pour le critère) / (prix de la prestation proposé par le candidat).	35
VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE Qualité des produits proposés. Pertinence des solutions proposées. Adaptabilité et durabilité de la solution proposée.	40
METHODOLOGIE PROPOSEE Délai d'installation. Méthodologie par baie.	15
ASPECT ENVIRONNEMENTAL	10

c. Attribution du marché

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus avantageuse et conforme aux attentes du pouvoir adjudicateur, au regard des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de la consultation.

Les soumissionnaires évincés sont informés du rejet de leur offre dans les conditions fixées aux articles R. 2181-1 et suivants du code de la commande publique.

d. Vérification des motifs d'exclusion : transmission des moyens de preuve

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché fournit dans le délai fixé dans le courrier envoyé par voie dématérialisée l'informant que son offre est susceptible d'être retenue, les documents suivants :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) et ses éventuelles annexes, à compléter et à signer, le cas échéant par tous les membres du groupement d'opérateurs économiques ;
- Le cas échéant, dans le cas où les membres du groupement d'opérateurs économiques ne signent pas tous l'acte d'engagement, le document d'habilitation signé par tous les membres du groupement ;
- Le pouvoir du ou des signataires d'engager la personne qu'il représente (titulaire individuel ou groupement d'opérateurs économiques) ;
- Le cas échéant, en cas de sous-traitance, l'acte d'engagement (ATTRI2) et la déclaration de sous-traitance (DC4 ou équivalent) signée par le sous-traitant et le soumissionnaire, les renseignements relatifs aux capacités du sous-traitant lorsque le soumissionnaire s'appuie sur celles-ci ;
- Le ou les relevé(s) d'identité bancaire ou équivalent ;
- En cas de redressement judiciaire, ou une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés ;
- Le cas échéant, si le soumissionnaire emploie des salariés étrangers, la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du code du travail. Cette liste doit comporter toutes les informations figurant à l'article D.8254-2 du code du travail (1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail).

e. Signature du marché

Le marché est signé par le soumissionnaire retenu au moyen des actes d'engagement (formulaire ATTRI1 et ATTRI2 si besoin) qui leur sont adressés par le pouvoir adjudicateur.

La signature s'effectue par voie papier.

Un dossier compressé signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Quel que soit le format du dossier compressé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

f. Contentieux

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de LILLE

**5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 Lille Cedex**

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Concernant les voies de recours ouvertes aux candidats et les délais d'introduction des recours, il convient de se reporter au code la justice administrative :

- aux articles L. 551-1 à L. 551-4 pour le référent précontractuel ;
- aux articles L. 551-13 à L. 551-16 pour le référent contractuel.